

# ENREGISTREMENT D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR ET CONDITIONS A RESPECTER

POUR LA CRÉATION OU LA MODIFICATION D'UN SYNDICAT



En vertu du Code du Travail, toute modification ou création d'un syndicat professionnel doit faire l'objet d'un enregistrement à la mairie dont relève le siège social du syndicat. Afin de vous acquitter de cette démarche, vous pouvez :

- soit déposer les pièces sur notre site internet : <https://formulaires.demarches.montreuil.fr/syndicat-professionnel/>
- soit les transmettre par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et assemblées, Hôtel de Ville, 93105 Montreuil Cedex

CRÉATION		MODIFICATION	
Conditions	Pièces en original signées de deux membres du bureau	Conditions	Pièces en original signées de deux membres du bureau
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le syndicat est domicilié à Montreuil</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 exemplaire des statuts du syndicat</li><li>• 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive</li><li>• 1 exemplaire de la composition du bureau (nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile des membres du bureau, fonction au sein du bureau) + copie des titres d'identité de ces membres.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le syndicat est déjà enregistré à Montreuil</li><li>• Mentionner le libellé exact du syndicat tel qu'il a déjà été enregistré</li><li>• Communiquer le numéro d'enregistrement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale entérinant les statuts ou les modifications</li><li>• 1 exemplaire de la composition du bureau (nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile des membres du bureau, fonction au sein du bureau), si modification du bureau</li><li>• 1 exemplaire des statuts du syndicat, si modification des statuts</li></ul>

### POUR LA DISSOLUTION

Un simple courrier pour nous prévenir de votre départ, mentionnant toutefois votre numéro d'enregistrement, ou directement sur notre page internet : <https://formulaires.demarches.montreuil.fr/syndicat-professionnel/>

Vous pouvez également nous contacter par mail : [syndicats.professionnels@montreuil.fr](mailto:syndicats.professionnels@montreuil.fr)